



Session du samedi 27 mars 2021

Avis du Conseil culturel de Bretagne
sur le rapport du Conseil régional de Bretagne
« *Vivre sa jeunesse en Bretagne - Affronter les conséquences
de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir* »

Le Conseil culturel de Bretagne apprécie les 32 mesures mises en place pour aider les jeunes Bretonnes et Bretons à « Vivre leur jeunesse en Bretagne » et particulièrement l'axe « être aidé pour s'épanouir » mesures n°14 à 21 et « Acquérir des expériences professionnelles, ouvrir les portes », n° 26 à 32.

Globalement, l'intention des mesures est positive, même si parfois les faibles montants indiqués pour certaines actions auront, à notre avis, peu d'effet sur les territoires en proportion du nombre d'acteurs concernés. Que cela soit pour des structures chargées d'une mission d'accompagnement ou pour des associations en relation avec les jeunes.

Toutefois nous formulerons des remarques sur deux mesures d'accompagnement des acteurs de la jeunesse :

- Le Pass'asso (mesure n°20) : le Conseil culturel se félicite du montant de la dotation potentielle attribuée à ce dispositif mis en place en partenariat avec les EPCI de Bretagne.

Il serait souhaitable que le Conseil régional soit vigilant

- à ce que l'ensemble des territoires soit couvert,
 - à ce que la communication soit conjointement assurée par les EPCI et leurs communes adhérentes pour qu'ils apportent informations et soutien aux associations qui n'ont pas mobilisé le Pass'asso, les EPCI ne disposant pas toutes d'un service dédié à la vie associative.
- Accompagnement du développement des classes de mer pour les jeunes en difficulté (mesure n°21) : celui-ci considéré comme une action d'urgence à déployer, pour préserver des infrastructures dédiées aux jeunes qui risquent de disparaître du fait de la crise sanitaire, bénéficie d'un abondement à hauteur de 250 000 € de l'enveloppe initiale de 120 000 € soit 370 000 €.

Le Conseil culturel est satisfait de cette proposition d'abondement qui contribuera à favoriser, par l'ouverture des activités nautiques proposées dans le cadre d'expériences largement diversifiées, l'accès au littoral et à la culture maritime pour un nombre plus important de jeunes.

Mais le Conseil culturel de Bretagne considère qu'il est aussi urgent d'accompagner les classes nature pour les jeunes en difficulté. Pour préserver des infrastructures dédiées aux jeunes qui risquent de disparaître du fait de la crise sanitaire. Par mesure d'équité le soutien de la Région aux classes de découverte en milieu rural doit être équivalent au soutien aux classes de mer.

Les classes de mer et les classes nature ont également un impact économique important sur les communes dans lesquelles elles sont implantées.

Dans le cadre « *Acquérir des expériences professionnelles, ouvrir les portes* » :

- Le Conseil culturel apprécie en particulier l'Action n°27 : « *Accompagner des jeunes plasticien·ne·s sortant de l'école et en grande difficulté d'insertion professionnelle, en proposant notamment aux adhérents du réseau Art Contemporain en Bretagne d'inviter et d'accompagner un·e jeune artiste sur un temps de création (200 000 €)* ».
- Le Conseil culturel se félicite de l'action n°30 : « *Accompagnement financier, en lien avec le MAB (Mouvement Associatif de Bretagne) et le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire), des associations souhaitant proposer à des jeunes des missions relevant de leurs activités, via des stages ou des emplois aidés (200 000 €)* ».

Mais la situation économique nécessiterait un dispositif amplifié de soutien à la création ou à la consolidation d'emplois associatifs sur le modèle du dispositif « Défis vie associative ».¹

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 62

Voix pour : 61

Voix contre : 0

Abstentions : 1

¹ https://ceser.bretagne.bzh/jcms/prod_453906/fr/defis-vie-associative